



**A destination
des Maîtres d'Ouvrages
en charge de l'entretien
d'ouvrages de lutte contre les inondations**

Belleville en caux, le 11/05/2015

Réf : DR/05/2015

Objet : Entretien des ouvrages de lutte contre les inondations

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, la gestion d'ouvrages de lutte contre les inondations tels que prairies inondables et/ou bassins, vous amènent à engager des opérations d'entretien par fauche ou broyage des parties herbacées de ces aménagements.

Il est compréhensible que ces opérations veillent au bon fonctionnement de ces ouvrages hydrauliques, engageant votre responsabilité de maître d'ouvrage en cas d'événement pluvieux, afin de protéger les biens et les personnes.

Cependant, ces aménagements sont également des sites privilégiés, à l'habitat et la reproduction de la petite faune de plaine, notamment la perdrix grise et le faisan commun. Ces espèces sont nidifuges et extrêmement sensible aux opérations de fauche. Les Groupements d'Intérêts Cynégétiques locaux qui gèrent à travers des plans de chasse ou plans de gestion les populations de ces espèces travaillent quotidiennement au maintien de la biodiversité sur vos territoires. Il est donc de notre devoir et de notre responsabilité de vous informer des risques encourus par la faune lors des opérations d'entretien, en particulier **entre le 1^{er} mai et le 14 juillet** afin que les efforts de gestion menés par nos associations ne soient pas anéantis sur ces sites.

Dans la mesure du possible, nous vous demandons d'intégrer, lors de la rédaction des dossiers de consultations aux entreprises, l'utilisation de dispositifs d'effarouchements permettant de préserver un maximum d'animaux sur ces sites ou même de reporter ces opérations au-delà du 14 juillet lorsque cela est possible.

Vous conviendrez que notre requête ne remet en aucun cas le bon fonctionnement des ouvrages et votre attente de protéger les biens et les personnes.

Nous restons à votre entière disposition, pour tous renseignements complémentaires, concernant les possibilités de mode de gestion respectueux de la faune sauvage et de la biodiversité dans ces zones.

Vous trouverez ci-joint un extrait de la fiche « érosion et biodiversité », travail de concertation entre les Syndicats de Bassin Versant, la Chambre d'Agriculture de Seine Maritime et la Fédération des Chasseurs de Seine Maritime.

Vous remerciant par avance de votre compréhension, je vous prie de croire Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président
Alain DURAND